



DEFENSE DE LA PERIODE COMPLEMENTAIRE DE CHASSE SOUS TERRE DU BLAIREAU – ENQUETE 2020

Les responsables des territoires chasse sont sollicités pour participer à l'enquête sur l'abondance du blaireau (*Meles meles*) dans le département de la Nièvre. A la demande de la DDT, cette enquête doit avoir lieu tous les 3 ans, la dernière enquête ayant eu lieu en 2017. Nous vous rappelons que nous devons justifier de la nécessité de la période complémentaire de chasse sous terre du blaireau fixée du 15 mai au 14 septembre, cette période pouvant être remise en cause.

C'est pourquoi, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre et l'Association Départementale des Equipages de Vénérerie Sous Terre vous prient de bien vouloir compléter cette enquête très simple renseignant le nombre de blaireautières présentes sur votre territoire de chasse. Votre participation est très importante et déterminera l'avenir de la vénérerie sous terre du blaireau dans la Nièvre. La FDC 58 et l'ADEVST 58 vous remercient par avance.

Bernard PERRIN
Président FDC 58

Vincent BERLO
Président ADEVST 58

ENQUETE BLAIREAUTIERES A RETOURNER PAR LES RESPONSABLES DE CHASSE AVANT LE 20 JUILLET 2020

Par courrier : FDC58 – 36 rte de Château Chinon – Forges – 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Par fax : 03-86-57-10-97 ou par mail : fdc-58@wanadoo.fr

NOM / Territoire :	N° de territoire :
Nombre de blaireautières sur le territoire de chasse, fréquentées en permanence ou au moins une fois au cours de l'année. <i>(une blaireautière est un ensemble de gueules de terriers, jusqu'à plusieurs dizaines, dans laquelle est installée en permanence ou ponctuellement une ou plusieurs familles de blaireaux).</i>	-----
Comment jugez-vous l'évolution de la population de blaireaux sur votre territoire sur les 3 dernières années?	
<input type="checkbox"/> Augmentation	<input type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Diminution
Observations complémentaires :	
Signature :	